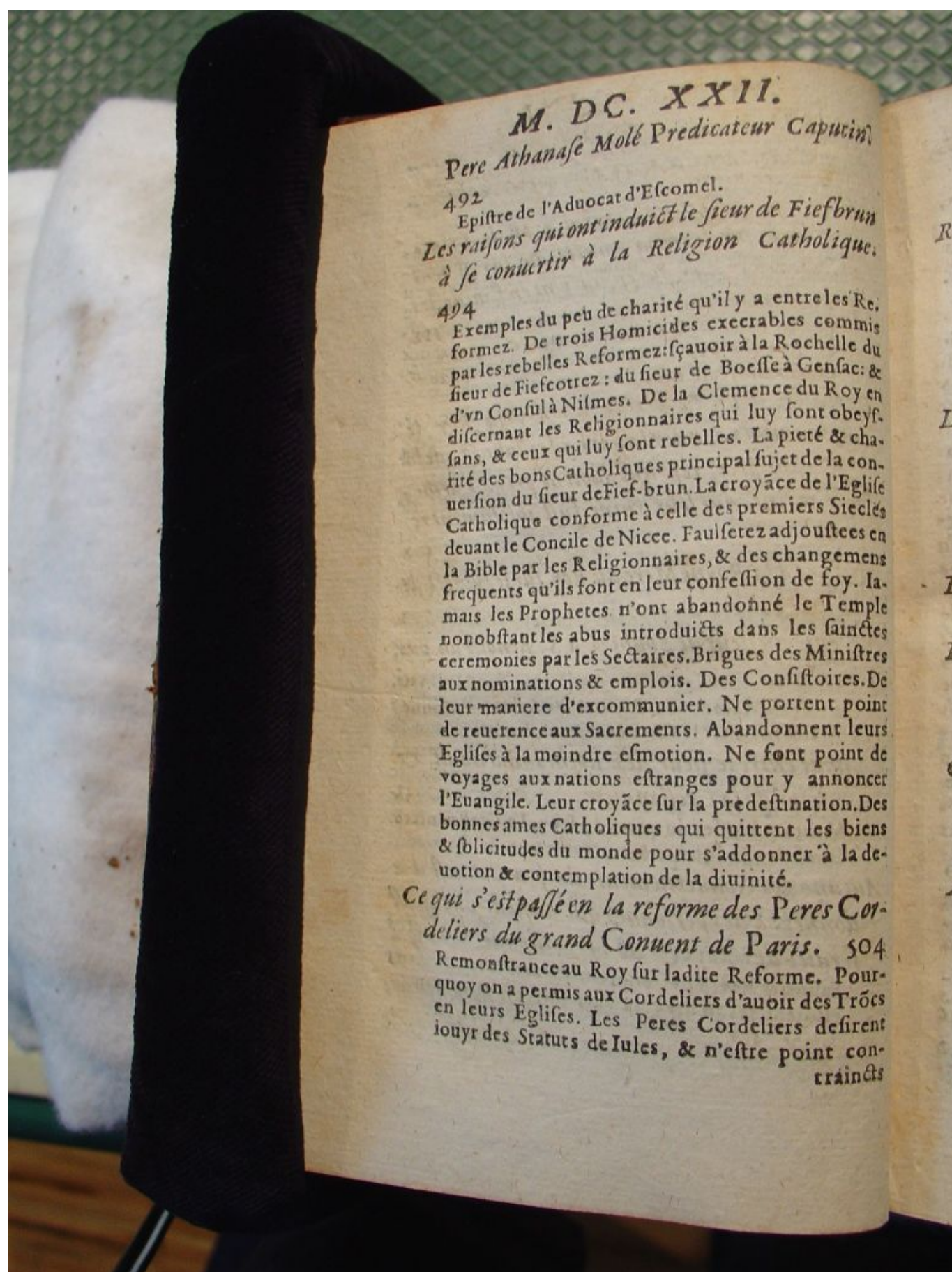


tome_08_table_1622_22.jpg



M. DC. XXII.

Pere Athanase Molé Predicateur Capucin

492

Epistre de l'Aduocat d'Escomel.

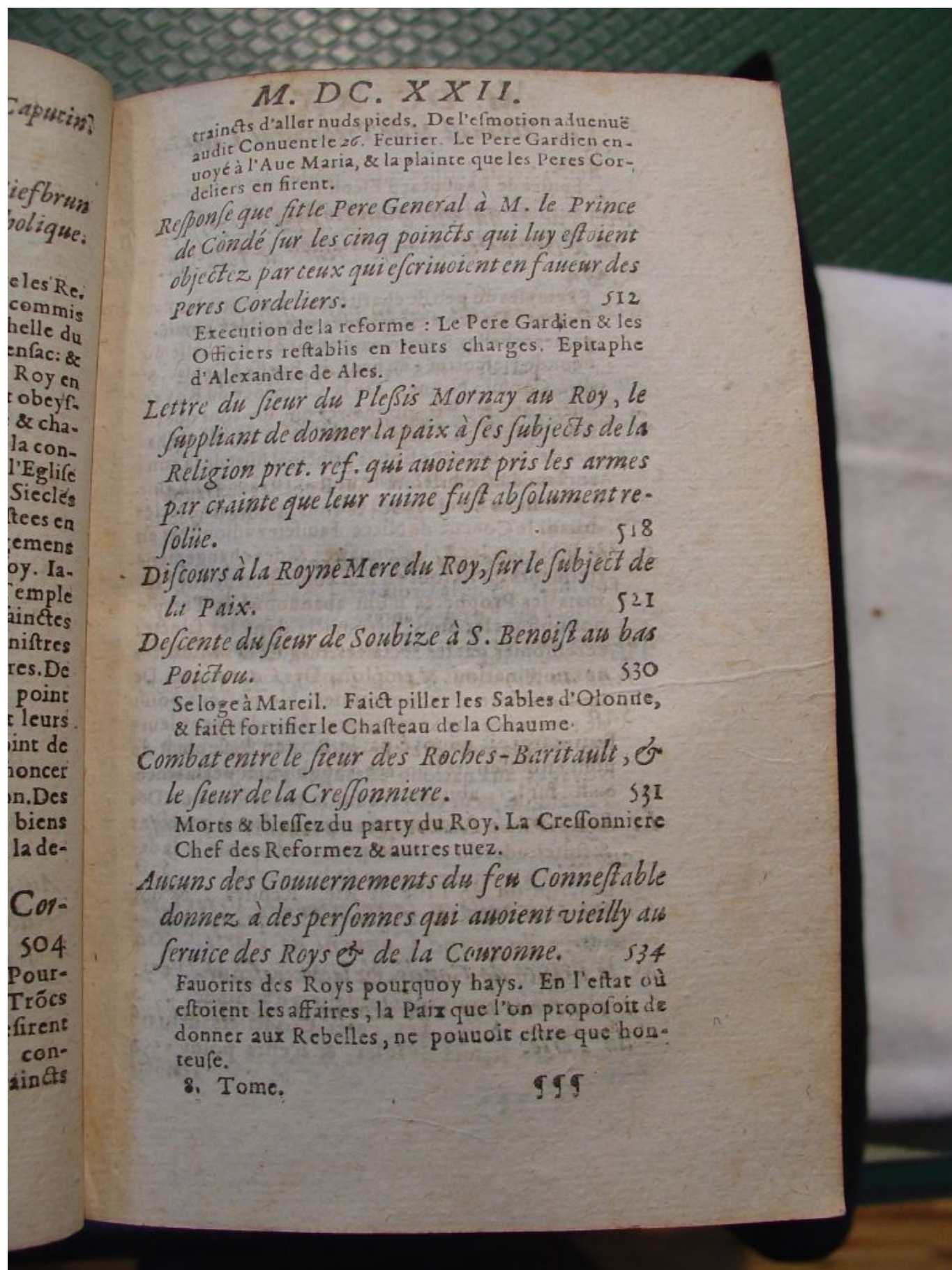
*Les raisons qui ont induict le sieur de Fiefbrun
à se conuertir à la Religion Catholique.*

494

*Exemples du peu de charité qu'il y a entre les Re.
formez. De trois Homicides execrables commis
par les rebelles Reformez: sçauoir à la Rochelle du
sieur de Fiefcotrez: du sieur de Boesse à Genfac: &
d'un Consul à Nilmes. De la Clemence du Roy en
discernant les Religioneux qui luy sont obeyssans,
& ceux qui luy sont rebelles. La pieté & charité
des bons Catholiques principal sujet de la conuer-
sion du sieur de Fief-brun. La croyāce de l'Eglise
Catholique conforme à celle des premiers Siecles
deuant le Concile de Nicee. Faulsetez adjoustees en
la Bible par les Religioneux, & des changemens
frequents qu'ils font en leur confession de foy. Ia-
mais les Prophetes n'ont abandonné le Temple
nonobstant les abus introduicts dans les saintes
ceremonies par les Sectaires. Brigues des Ministres
aux nominations & emplois. Des Consistoires. De
leur maniere d'excommunier. Ne portent point
de reuerence aux Sacrements. Abandonnent leurs
Eglises à la moindre esmotion. Ne font point de
voyages aux nations estranges pour y annoncer
l'Euangile. Leur croyāce sur la predestination. Des
bonnes ames Catholiques qui quittent les biens
& sollicitudes du monde pour s'addonner à la de-
uotion & contemplation de la diuinité.*

*Ce qui s'est passé en la reforme des Peres Cor-
deliers du grand Couuent de Paris. 504*

*Remonstrance au Roy sur ladite Reforme. Pour-
quoy on a permis aux Cordeliers d'auoir des Trôes
en leurs Eglises. Les Peres Cordeliers desirent
iouyr des Statuts de Iules, & n'estre point con-
traincts*



M. DC. XXII.

traincts d'aller nuds pieds. De l'esmotion aduenue
audit Conuent le 26. Feurier. Le Pere Gardien en-
uoyé à l'Aue Maria, & la plainte que les Peres Cor-
deliers en firent.

*Responce que fist le Pere General à M. le Prince
de Condé sur les cinq poincts qui luy estoient
objectez par ceux qui escriuoient en faueur des
Peres Cordeliers.* 512

Execution de la reforme : Le Pere Gardien & les
Officiers restablis en leurs charges. Epitaphe
d'Alexandre de Ales.

*Lettre du sieur du Plessis Mornay au Roy, le
suppliant de donner la paix à ses subjects de la
Religion pret. ref. qui auoient pris les armes
par crainte que leur ruine fust absolument re-
solue.* 518

*Discours à la Roynne Mere du Roy, sur le subject de
la Paix.* 521

*Descente du sieur de Soubize à S. Benoit au bas
Poictou.* 530

Seloge à Mareil. Faiet piller les Sables d'Olonne,
& faiet fortifier le Chasteau de la Chaume.

*Combat entre le sieur des Roches-Baritault, &
le sieur de la Cressonniere.* 531

Morts & blesez du party du Roy. La Cressonniere
Chef des Reformez & autres tuez.

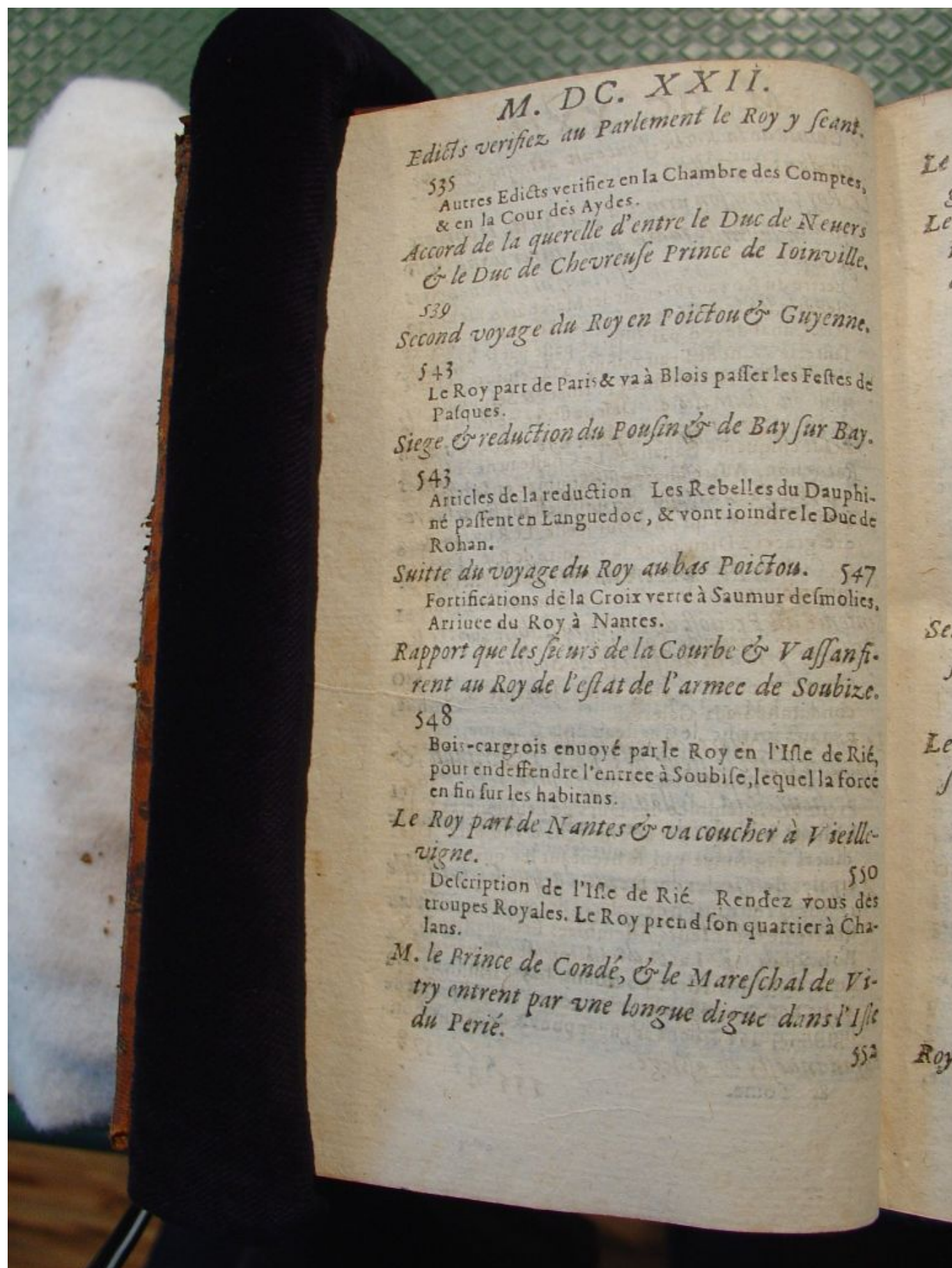
*Aucuns des Gouvernemens du feu Connestable
donnez à des personnes qui auoient vieilly au
seruice des Roys & de la Couronne.* 534

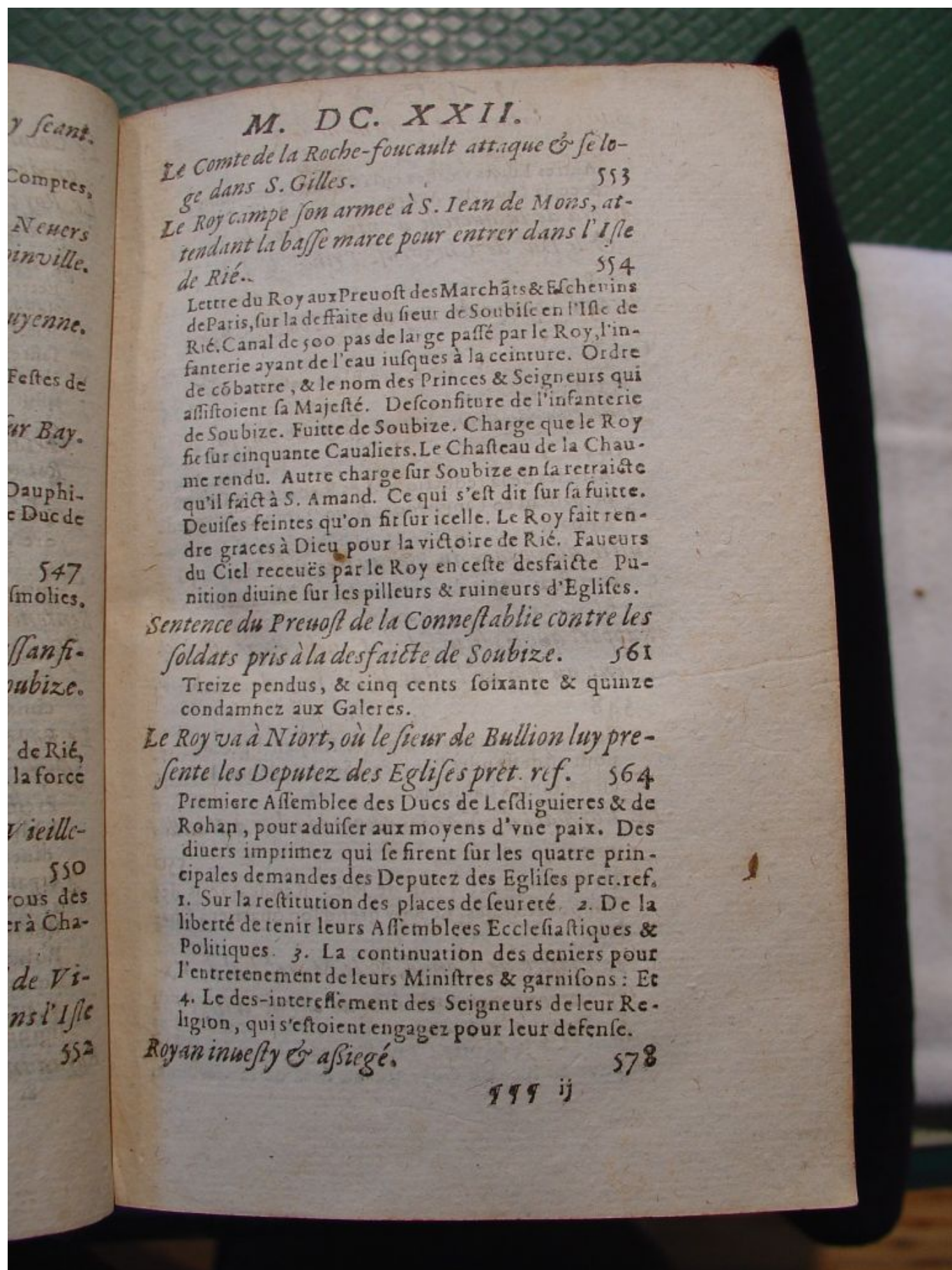
Fauorits des Roys pourquoy hays. En l'estat où
estoient les affaires, la Paix que l'on proposoit de
donner aux Rebelles, ne pouuoit estre que hon-
teuse.

8. Tome.

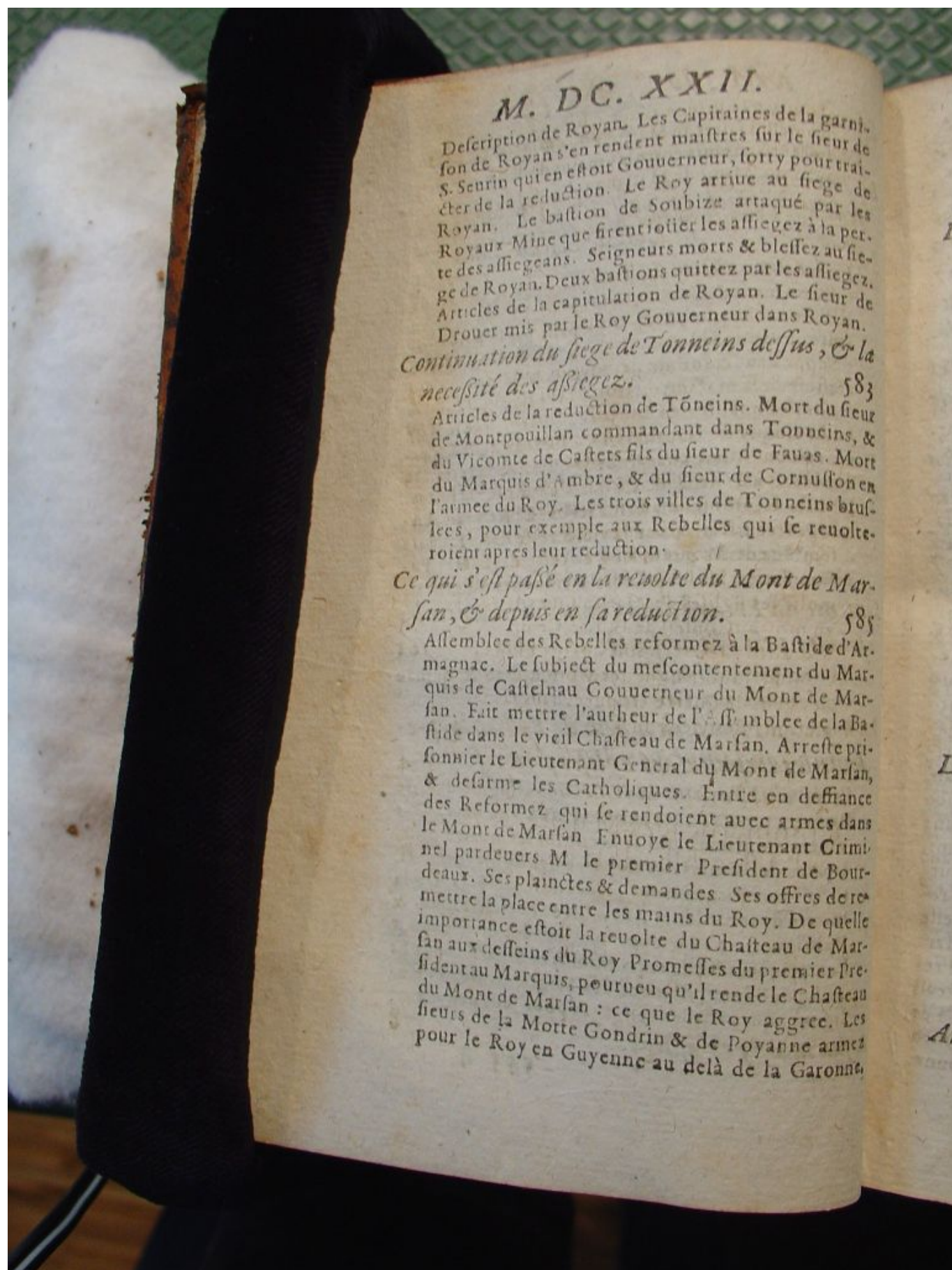
555

tome_08_table_1622_24.jpg





tome_08_table_1622_26.jpg



M. DC. XXII.

Description de Royan. Les Capitaines de la garnison de Royan s'en rendent maistres sur le sieur de S. Seurin qui en estoit Gouverneur, sorty pour traiter de la reduction. Le Roy arrive au siege de Royan. Le bastion de Soubize attaque par les Royaux. Mine que firent iolier les assiegez à la perte des assiegeans. Seigneurs morts & blesez au siege de Royan. Deux bastions quittez par les assiegez. Articles de la capitulation de Royan. Le sieur de Drouer mis par le Roy Gouverneur dans Royan.

Continuation du siege de Tonneins dessus, & la nécessité des assiegez. 583

Articles de la reduction de Tonneins. Mort du sieur de Montpoullan commandant dans Tonneins, & du Vicomte de Castets fils du sieur de Fauas. Mort du Marquis d'Ambre, & du sieur de Cornillon en l'armee du Roy. Les trois villes de Tonneins brulees, pour exemple aux Rebelles qui se reuolteroient apres leur reduction.

Ce qui s'est passé en la reuolte du Mont de Marsan, & depuis en sa reduction. 585

Assemblée des Rebelles reformez à la Bastide d'Armagnac. Le subiect du mescontentement du Marquis de Castelnau Gouverneur du Mont de Marsan. Fait mettre l'auteur de l'Assemblée de la Bastide dans le vieil Chasteau de Marsan. Arreste prisonnier le Lieutenant General du Mont de Marsan, & desarme les Catholiques. Entre en defiance des Reformez qui se rendoient avec armes dans le Mont de Marsan. Enuoye le Lieutenant Criminel pardeuers M. le premier President de Bourdeaux. Ses plainctes & demandes. Ses offres de remettre la place entre les mains du Roy. De quelle importance estoit la reuolte du Chasteau de Marsan aux desseins du Roy. Promesses du premier President au Marquis, pourueu qu'il rende le Chasteau du Mont de Marsan: ce que le Roy aggree. Les sieurs de la Morte Gondrin & de Poyanne armez pour le Roy en Guyenne au delà de la Garonne.

M. DC. XXII.

Monseigneur le Prince arrivé à Bordeaux confirme les promesses faites au Marquis de Castelnau. Le Mont de Marsan remis entre les mains du Roy. Le Chasteau du Mont de Marsan razé.

Le proces fait & parfait au Parlement de Bordeaux à Jean Paul de Lescun, iadis Conseiller au Conseil de Pau. 591

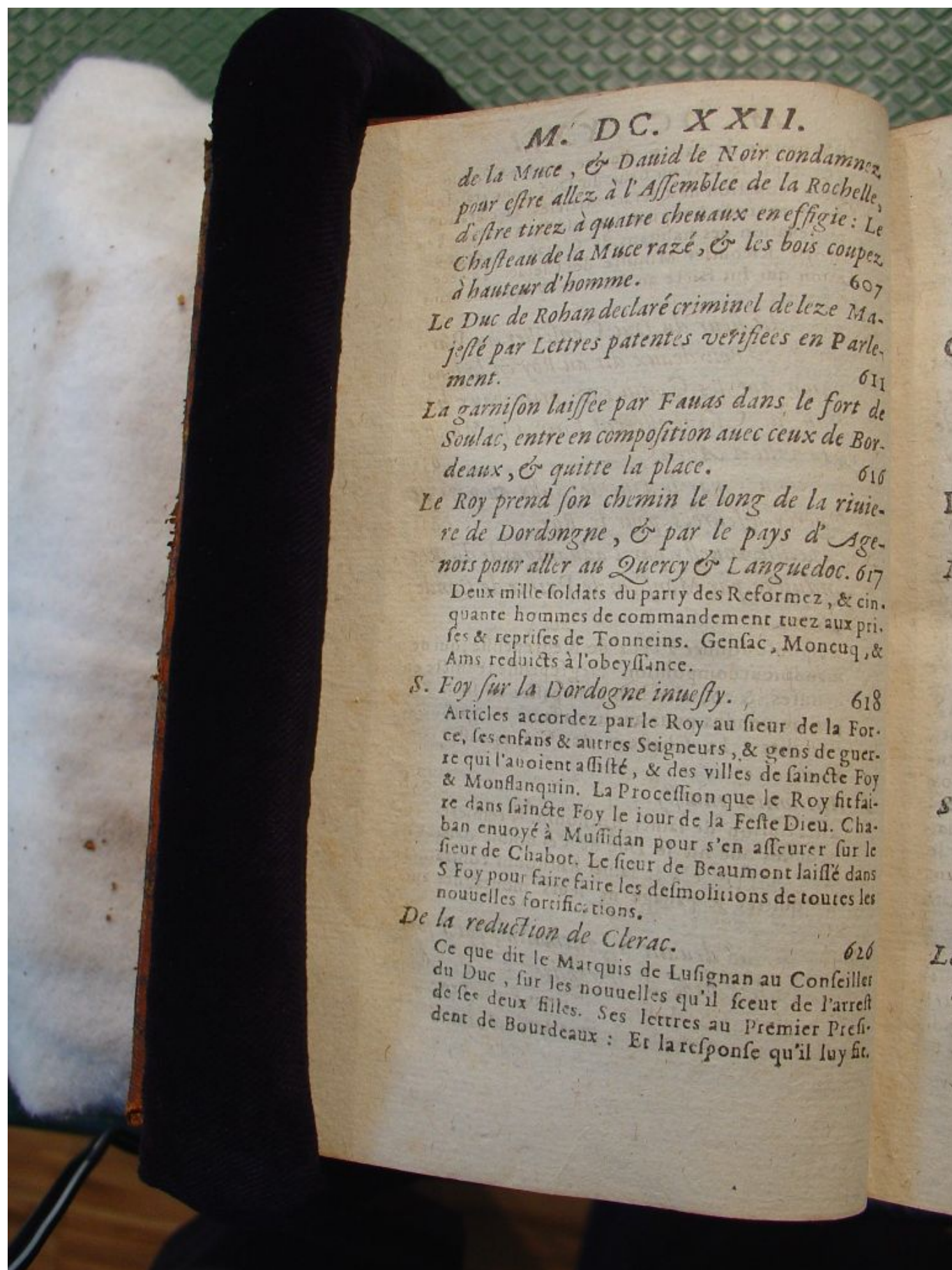
Interrogé. Demande son renuoy à la Chambre de l'Edict. Ce que l'Advocat General dit contre ceste demande de renuoy. Arrest de debouté de renuoy. Supplie la Cour de le vouloir ouyr sur tous les chefs de son interrogatoire. Dit qu'on ne luy doit oster sa qualité de Conseiller. Pourquoi la Royne Jeanne ordonna que deux Conseillers du Conseil de Pau assisteroient au Consistoire Lescun deux fois député vers le Roy, & vne fois à l'Assemblée de Millaut. Confesse avoir fait l'Epistre au liure de la Persecution, & non le liure. Dit que c'est l'Assemblée de Montauban & Chamier qui l'ont fait. Dit n'avoir assisté au Cōseil où il fut deliberé de desmoler les Eglises des Catholiques. Dit avoir presidé vn mois au Conseil de Iustice. Ce qu'il dit contre les depositiōs des tesmoins qui luy furent confrontez. Confesse avoir signé les Commissions pour lever des gens de guerre trouvez dans la malette. Conclusions des Gens du Roy.

Lescun condamné par Arrest d'estre traisné sur une claye ayant en teste un escriteau portant, Criminel de leze Majesté, & President en l'Assemblée de la Rochelle, & estre mis en quatre quartiers. 599

Ce que l'on disoit sur les morts violentes de Lescun, Chamier, & Haute Fontaine premiers auteurs de la Rebellion. Vers sur la mort de Chamier.

Arrest du Parlement de Bretagne contre le sieur 555 iij

tome_08_table_1622_28.jpg



M. DC. XXII.

Prisonniers de part & d'autre rendus. Pouvoir
donné par le Roy au sieur du Duc pour traiter
de la réduction de Clerac. Articles. Declaration
du Marquis de Lusignan sur lesdits Articles. La
protestation des habitans de Clerac, & celle de
Moyse Ricoutier Ministre de Clerac. La rece-
ption qui fut faite au Duc de Vendosme dans
Clerac.

*Ce que ledit sieur du Duc Conseiller au Par-
lement de Bourdeaux dit au Roy en la sous-
mission que les Consuls & principaux ha-
bitans de Clerac allerent faire à sa Majesté
en la ville d'Agen.* 633

*Places tenues par le Duc de Sully au pays de
Quercy assurees pour le Roy.* 635

*Negrepelisse inuesty par l'aduantgarde du Roy
conduicte par Monsieur le Prince de Condé.*

636

Responce donnee à ceux de Negrepelisse, qui de-
mandoient composition. Negrepelisse reduicte en
cendres, & tous les habitans passez au fil de l'es-
pee ou pendus pour avoir massacré les garnisons
Royales. Le Chasteau de Negrepelisse con-
serué.

S. Anthonin inuesty.

638

Description de saint Anthonin. Premieres ap-
proches que fist le Duc de Vendosme deuant S.
Anthonin. Ceux de saint Anthonin contraincts
de quitter le passage de leurs montaignes avec
perte.

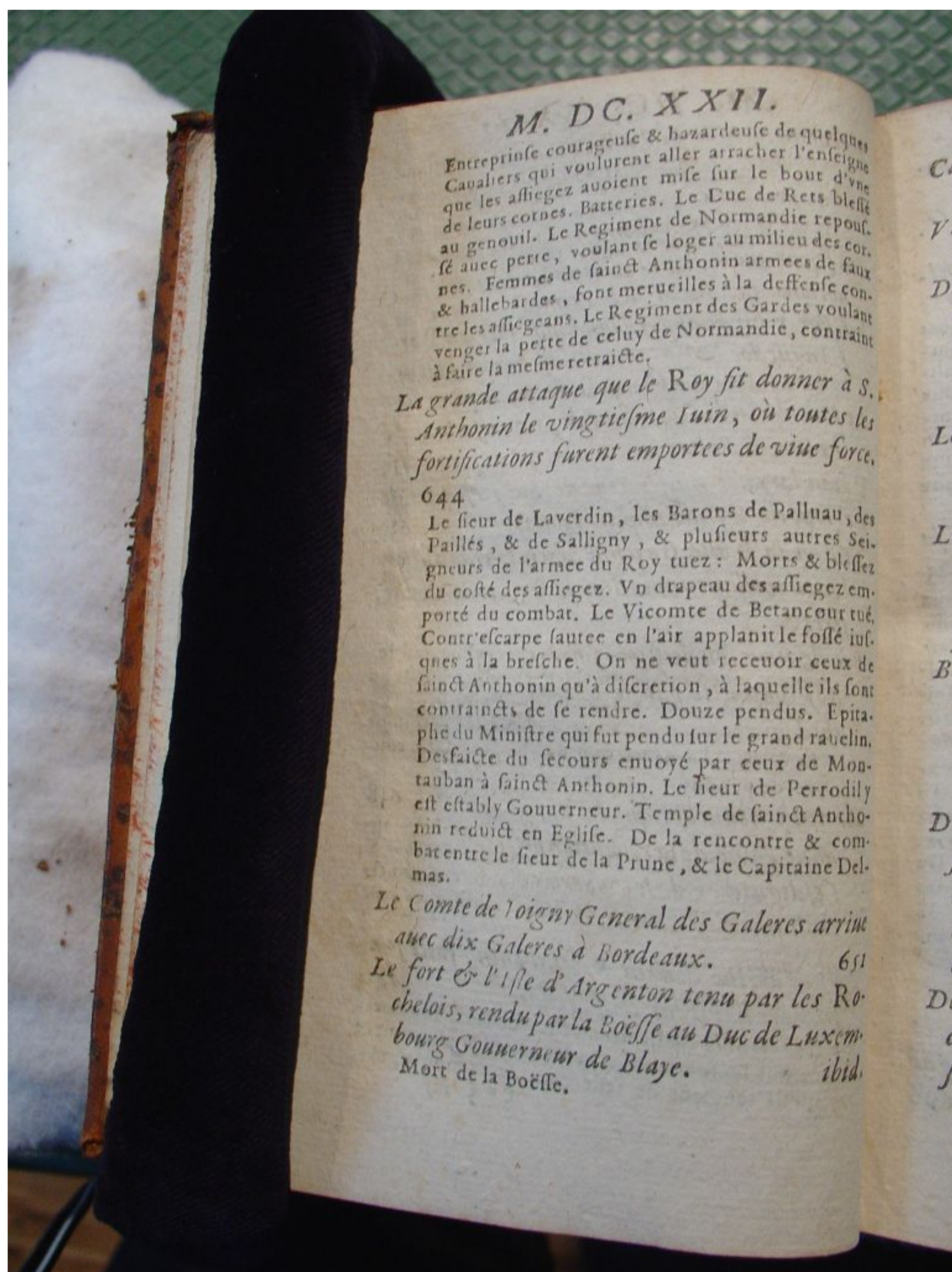
*Le Roy arriué deuant S. Anthonin, faiet som-
mer les habitans de se rendre.*

640

La responce qu'ils firent. Turent sur le Trompet-
te qui les sommoit. On leur faiet perdre tout ce
qu'ils tenoient de reste dans leurs montaignes.

¶¶¶ iij

tome_08_table_1622_30.jpg



M. DC. XXII.

Entreprinse courageuse & hazardeuse de quelques Cavaliers qui voulurent aller arracher l'enseigne que les assiegez avoient mise sur le bout d'une de leurs cornes. Batteries. Le Duc de Rets blessé au genouil. Le Regiment de Normandie repoussé avec perte, voulant se loger au milieu des cornes. Femmes de saint Anthonin armées de faux & hallebardes, font merueilles à la deffense contre les assiegeans. Le Regiment des Gardes voulant venger la perte de celuy de Normandie, contraint à faire la mesme retraicte.

La grande attaque que le Roy fit donner à S. Anthonin le vingtiesme Juin, où toutes les fortifications furent emportees de vive force.

644

Le sieur de Laverdin, les Barons de Palluau, des Paillés, & de Saligny, & plusieurs autres Seigneurs de l'armee du Roy tuez: Morts & blessez du costé des assiegez. Vn drapeau des assiegez emporté du combat. Le Vicomte de Betancour tué. Contrescarpe sautee en l'air applanit le fossé jusques à la bresche. On ne veut recevoir ceux de saint Anthonin qu'à discretion, à laquelle ils sont contraincts de se rendre. Douze pendus. Epitaphie du Ministre qui fut pendu sur le grand ravelin. Desfaicte du secours enuoyé par ceux de Montauban à saint Anthonin. Le sieur de Perrodily est estably Gouverneur. Temple de saint Anthonin reduict en Eglise. De la rencontre & combat entre le sieur de la Prune, & le Capitaine Delmas.

Le Comte de Joigny General des Galeres arrive avec dix Galeres à Bordeaux. 651

Le fort & l'isle d'Argenton tenu par les Rochelois, rendu par la Boësse au Duc de Luxembourg Gouverneur de Blaye. *ibid.*
Mort de la Boësse.

M. DC. XXII.

*Carmain, le Mas S. Puelle, & Cucy abandon-
nez par les rebelles Reformez. 652*

*Villes, chasteaux, & tours tenuës par lesdits
rebelles, razees & demolies. 652*

*De séjour que le Roy fit à Tholozé, & des de-
notions que sa M. les Princes, & toute la
Cour y firent auparavant que d'aller au bas
Languedoc. 654*

La Confrairie des Penitens Bleus à Tholozé.

*Le Duc de Sully, & le sieur de Calonge Deputé
du Duc de Rohan, vont saluer le Roy à Castel-
naudary. 655.656*

*Le Duc de Vendosme laissé au haut Languedoc
& en la hante Guyenne avec une armee de
huiët mille hommes de pied, & six cents Mai-
stres. 655*

*Bec de Riez, ou de Riou, assiegée par l'armee du
Roy conduite par le Marechal de Praslin.
ibid.*

*La Chappelle tué. Bec de Riez renduë à discretion.
12. de pendus.*

*De deux nouvelles que le Roy receut à Carcaf-
sonne, l'une, de la resolution prise par le Duc de
Lesdiguières de se convertir à la Religion Ca-
tholique; & l'autre, de la continuation du sieur
de Soubize en sa rebellion. 658*

*Declaration contre le sieur de Soubize déclaré
criminel de leze-Majesté, donnee à Carcaf-
sonne, & verifiée au Parlement de Paris. 959*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan